

Communiqué de Presse

L'Onsil se joint à la grève des nouveaux soins

L'Onsil constate une détérioration des conditions de l'exercice libéral des soins infirmiers.

Nous ne cessons de le dire, de l'écrire et d'interpeller les pouvoirs publics et les tutelles qui restent muets et insensibles.

En conséquence, l'Onsil soutient sans réserve la grève des nouveaux soins à l'appel de Convergence infirmière.

Nous encourageons nos adhérent-es et l'ensemble des infirmières et infirmiers libéraux (idels) de métropole et d'outre-mer à rejoindre ce mouvement.

L'Onsil tient à rappeler ses principales revendications :

- l'abrogation du dispositif BSI* et l'ouverture immédiate de négociations afin d'instaurer la consultation infirmière sur le rôle propre et en accès direct, et l'auto prescription des séances de soins liées à la dépendance, en coordination avec les autres partenaires de santé ;
- la revalorisation conséquente de nos tarifs en tenant compte de l'inflation, et l'augmentation des frais de déplacement ;
- la simplification urgente de notre nomenclature** et des règles de cotations devenues illisibles et complexes ;
- la fin du harcèlement administratif des caisses d'assurance maladie et de la suspicion permanente de fraude intentionnelle ;
- l'arrêt sans délai du calcul des indus par extrapolation ;
- le respect des droits de la défense des idels dans les procédures de contentieux et la révision des pouvoirs des caisses en la matière ;
- la prise en compte dans l'ouverture des droits à la retraite de la pénibilité de notre exercice. Cette non reconnaissance actuelle est purement scandaleuse alors qu'elle est subie au quotidien par les professionnels.

Enfin, l'Onsil renouvelle sa proposition d'union au sein d'une intersyndicale avec les organisations opposées à la politique conventionnelle actuelle.

Cette union doit permettre l'élaboration d'une plateforme revendicative commune que nous porterons avec force grâce au soutien de nos adhérents et sympathisants.

Franck Ribière, Président par intérim.



**bilan de soins infirmiers préalable à toute prise en charge d'un patient dépendant.*

***liste exhaustive des actes remboursés par l'assurance maladie.*